

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2015

L'an Deux Mil Quinze, le quinze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, MARTIN Jean-Daniel, LE BORGNE Christian, DAVID Jean-Luc, VOISIN Serge, MEYER Emmanuel, MARTIN Alain et Mmes MARIN Sylvie, CHATENET Christine, BERNARD Françoise, ESNAULT Jeannick, OLLIVIER Virginie, LOUW Jocelyne

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Françoise

Date de la convocation : 09 Avril 2015.

Monsieur MARTIN Alain déplore le temps trop long pour obtenir le compte rendu du dernier conseil municipal et informe que d'après le Code Général des Collectivités Territoriales, article R2121-11, il doit être établi dans les huit jours.

Monsieur MARTIN Alain demande pourquoi le montant du devis de l'entreprise LEROY n'a pas été mentionné sur le dernier compte rendu.

Madame ESNAULT Jeannick n'accepte pas l'envoi tardif, par Madame MARIN, des modifications à apporter au compte rendu.

Pour ces motifs, le compte rendu du dernier conseil municipal n'est pas approuvé par Monsieur MARTIN Alain et Madame ESNAULT Jeannick.

→ DROIT DE PREEMPTION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- habitation cadastrée section AC n° 333 et 152, sise 6 B et 8 rue de l'Ancienne Gare pour une contenance totale de 2a 67 ca.

→ ABATTEMENT DE LA TAXE D'HABITATION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une demande d'un riverain pour bénéficier d'un abattement spécial de la taxe d'habitation à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents d'instituer cet abattement.

→ EMPRUNT POUR LES TRAVAUX RUE DES GUIMETS

Monsieur le Maire présente les propositions du crédit agricole et du crédit mutuel pour un emprunt de 80 000,00 € pour la réfection de la voirie rue des Guimets. Après étude de chaque proposition, le Crédit Agricole est retenu.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 80 000,00 € sur une durée de 10 ans, échéances constantes au taux annuel de 1,43 %. Le coût des intérêts de l'emprunt est de 6 448,00 €.

Les fonds seront disponibles début mai et la 1^{ère} échéance sera le 15 janvier 2016.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

→ DEVIS SERT

Madame ESNAULT Jeannick présente le devis de l'entreprise SERT pour le remplacement de la pompe avec son kit d'adaptation et son kit de démarrage, pour la maison des associations, il s'élève à 3 588,00 € TTC. Elle informe qu'elle a demandé une modification de ce devis, car le kit d'adaptation a déjà été changé en 2013.

→ **DEVIS SEIT**

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise SEIT pour le remplacement du réservoir de surpression au pompage d'Harleville pour un montant HT de 7 726,42 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis. Cette somme sera mandatée sur le budget de l'eau et assainissement.

→ **PROJET ECLAIRAGE PUBLIC PAR SDE 28**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par SDE 28 concernant les 177 lanternes à vapeur de mercure qui restent à changer avant 2017. Il informe que si cette convention est signée avant fin juin 2015, SDE 28 prend 50 % du montant de la facture à sa charge et que le solde sera à régler sur 3 ans. Il informe également que toutes ces lanternes seront changées en même temps et qu'un abaissement de luminosité sera installé entre 23 h et 5 h. Le coût restant à la charge de la commune est de 30 618,00 € soit 10 206 € sur 3 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

→ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE**

Monsieur BENOIST Jack présente le compte administratif et le compte de gestion 2014 de la Commune, qui fait ressortir les résultats suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	862 941,16 €
Recettes réalisées	1 227 424,21 €

soit un excédent de fonctionnement de 364 483,05 €.

Section d'investissement :

Dépenses réalisées	279 258,06 €
Recettes réalisées	209 402,11 €

soit un déficit d'investissement de 69 855,95 €.

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif et le compte de gestion 2014 de la Commune dressé par le receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE**

Monsieur BENOIST Jack présente le budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	1 188 877,00 €
Section d'investissement :	336 305,00 €

Le Conseil Municipal approuve et vote à 9 voix pour, 4 abstentions et 2 contre des membres présents le budget primitif 2015 de la Commune.

Monsieur BENOIST Jack demande que l'on vote l'augmentation du régime indemnitaire prévu dans ce budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

→ **VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, et ne change pas les taux des 3 taxes d'imposition pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation	17,78 %
- Foncier bâti	19,36 %
- Foncier non bâti	28,99 %

→ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur BENOIST Jack présente le compte administratif et le compte de gestion 2014 du service de l'eau et assainissement, qui fait ressortir les résultats suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées	168 562,40 €
Recettes réalisées	169 499,02 €

soit un excédent de fonctionnement de 936,62 €.

Section d'investissement :

Dépenses réalisées	17 759,66 €
Recettes réalisées	83 266,65 €

soit un excédent d'investissement de 65 506,99 €.

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif et le compte de gestion 2014 du service de l'eau et assainissement dressé par le receveur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur BENOIST Jack présente le budget primitif 2015 du service de l'eau et assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	164 626,00 €
Section d'investissement :	111 326,00 €

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2015 du service de l'eau et assainissement.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le syndicat d'initiative de Gallardon organise une visite de nos églises le dimanche 26 avril et demande à un membre du Conseil de venir ouvrir les portes et de faire un petit exposé. Madame LOUW Jocelyne se propose.
- Monsieur le Maire informe que l'école élémentaire de Gas effectuera une sortie cycliste dans notre village le 20 mai et le 03 juin 2015.
- Monsieur le Maire informe que l'on a reçu les bulletins d'inscriptions pour les villages et maisons fleuries. Le Conseil Municipal décide de s'inscrire.
- Monsieur le Maire informe que le pèlerinage de la Pentecôte aura lieu du 23 au 25 Mai 2015 et que les pèlerins passeront sur notre commune le lundi 25 mai.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, à l'appui d'une photo qu'une sépulture a été entourée de planches au cimetière d'Armenonville. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'agir auprès du concessionnaire afin qu'il les retire. Un règlement peut être étudié pour éviter ce genre de problème.
- Madame MARIN Sylvie informe qu'un riverain se plaint de la trop forte chloration de l'eau.
- Madame Marin informe que les caniveaux ne sont pas balayés et qu'il faudrait nettoyer plus régulièrement les bouches des eaux pluviales car des pousses végétales commencent à en sortir.
- Monsieur BARRET Jean-Claude informe qu'il a recontacté l'entreprise pour le ramassage des peupliers à Bailloulet, les travaux reprendront, en fonction des conditions climatiques.
- Monsieur BARRET Jean-Claude informe que la Communauté de Communes des 4 vallées est intégrée dans le SMEP anciennement SCOT. Les quatre communautés de communes ont la compétence et le tarif est reconduit à 1,00 € par habitant.

- Monsieur DAVID Jean-Luc informe que le syndicat du drainage d'Umpeau a voté le même tarif que l'an passé.
- Monsieur MARTIN Alain informe que le médiateur de la République ne peut pas intervenir concernant l'affaire OLLIVIER / BAUBY, ce n'est pas de son ressort, c'est un sujet qui doit être traité par la Mairie.
- Monsieur MARTIN Alain informe qu'il a envoyé un courrier à la Mairie concernant la réunion du CCAS du 13 avril dernier, à savoir pourquoi la commande groupée du fuel a été supprimée de l'ordre du jour. Monsieur le Maire l'informe que ce sujet a été abordé dans les informations diverses et seules 4 personnes se sont inscrites.
- Monsieur MEYER Emmanuel informe que beaucoup de branchages n'ont pas été ramassés au Montoir, dans le virage du rond-point, derrière le massif de fleurs, Monsieur MARTIN Alain et Madame BERNARD Françoise lui précisent que ce terrain appartient à un privé et non à la Commune.
- Monsieur MEYER Emmanuel informe que le 27 mars dernier, un membre du Conseil Municipal a roulé à une vitesse excessive rue des Guimets et qu'après lui en avoir fait la remarque, il a été insulté de « merdeux ».
- Monsieur BENOIST Jack informe que certains trottoirs ne sont pas bien entretenus par les riverains.
- Monsieur MEYER Emmanuel s'étonne que très peu de conseillers aient participé à la journée ramassage éco-citoyen du 12 avril dernier.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame MERCIER, demandant l'autorisation d'apposer au-dessus de leur portail une enseigne lumineuse pour leurs chambres d'hôtes, avenue de la Gare à Pont. Le Conseil Municipal accepte cette demande.
- Monsieur MEYER Emmanuel demande ce qui est advenu de l'idée d'avoir un garde champêtre sur la commune. Le Maire s'informerait sur ce dossier.
- Monsieur LE BORGNE Christian demande si l'étude de sécurité a été faite. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas plus de nouvelles.
- Monsieur LE BORGNE Christian demande si un courrier a été envoyé à Monsieur et Madame MERCIER concernant leur saule pleureur, Monsieur le Maire lui répond, qu'aucun courrier n'a été fait.
- Monsieur VOISIN Serge demande si un courrier peut être envoyé à Monsieur et Madame BRUN afin de respecter les horaires de passage de tondeuse. Interdit le dimanche après-midi.
- Monsieur VOISIN Serge demande quand les trottoirs vont être dés herbés, Monsieur le Maire lui répond que ce travail est programmé.

Monsieur et Madame TRAVERS et une personne représentante de l'association COLBAG sont présents à la réunion du Conseil Municipal

- Monsieur et Madame TRAVERS demandent quand l'autre tranche des travaux prévus dans la rue des Guimets sera faite et informent qu'ils possèdent un document daté de 1967, par lequel leur construction agricole actuelle n'est pas frappée d'alignement.
- Monsieur et Madame TRAVERS demandent à ce que les plots bordant la propriété de Monsieur et Madame TOUFFLET soient enlevés.
- La présidente de l'association « Collectif Bailleau Armenonville Gallardon » (COL-BAG), Madame GAILLOT Joëlle, demande à Monsieur le Maire si on peut compter sur son soutien pour que la déviation ne passe pas par Bailleau. Monsieur le Maire lui répond que oui. Elle précise également tous les points négatifs et montre une vidéo des 2 futures déviations pour comparaison entre les 2 tracés très différents. Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique aura lieu en fin d'année et que la population sera concertée.

La séance est levée à 23h30.